

# *Une palette végétale pour l'aménagement durable de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis*



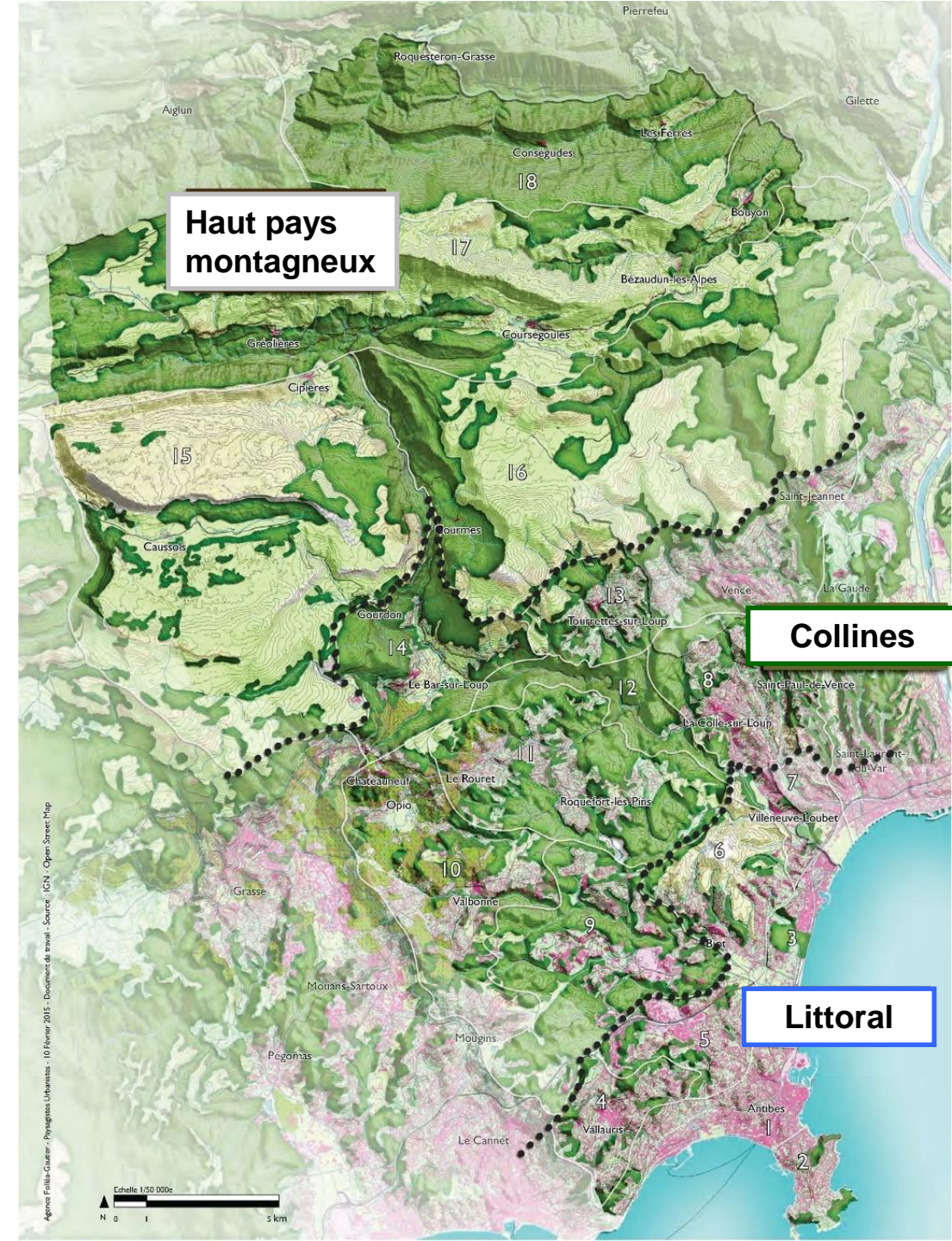
# Contexte au niveau de la CASA

Vaste territoire de 24 communes  
49000 ha, **3 unités paysagères** :

- Le littoral
- Le moyen pays des collines
- Le haut pays montagneux

Palette élaborée dans le cadre de la mise en œuvre du **plan paysage** de la CASA adopté le 27 juin 2016

⇒ **Action 4.7** « *définir une palette végétale pour l'aménagement, adaptée à la diversité paysagère de la CASA* »



# Les enjeux de la définition d'une palette végétale pour le territoire de la CASA



- > Favoriser la qualité des paysages, du cadre de vie, l'identité du territoire et l'accompagnement d'usages ;
- > Lutter contre la banalisation des paysages et favoriser la biodiversité ;
- > S'adapter aux espaces contraints : aires de jeux, cours d'école, ruelles, dépendances vertes routières... ;
- > Anticiper le changement climatique avec des végétaux résistants à la sécheresse et à la chaleur ;



# Les enjeux de la définition d'une palette végétale pour le territoire de la CASA



- > Prendre en compte les contraintes phytosanitaires actuelles et les espèces exotiques invasives ;
- > Considérer les problématiques de santé publique par le choix d'espèces pas ou faiblement allergisantes ;
- > Préserver les Trames vertes et bleues et favoriser les continuums écologiques ;

- > Valoriser les espaces naturels et semi-naturels remarquables : littoral, ripisylves, haies, bosquets, sujets isolés, forêts, restanques... ;
- > Mettre en œuvre une gestion durable des espaces verts et des jardins.



# La palette végétale : une élaboration concertée

- **les élus et techniciens des 24 communes CASA ;**
- **des institutionnels :** le Conservatoire Botanique National méditerranéen (CBN) , le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (CEN PACA), l'INRAE Villa Thuret, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), l'Office National des Forêts (ONF), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Alpes-Maritimes (CAUE 06)...



INRAE



- **ainsi que des professionnels du végétal :** l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP), la Fédération Française du Paysage (FFP), la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières (FNPHP), le Lycée régional Agricole et Horticole Vert d'Azur d'Antibes, .



# Informier et accompagner tous les publics dans l'utilisation des végétaux sur le territoire

**Grand public :** proposer une base d'informations sur l'importance du végétal et accompagner les habitants dans l'aménagement de jardins privés quelle que soit leur taille.

**Collectivités (communes, départements...)** : recommandations dans les documents d'urbanisme locaux, dans le cadre de projets de constructions et d'aménagements publics et en matière des gestion des espaces verts.

**Acteurs de la construction** (architectes, paysagistes, bailleurs, promoteurs) **et de la filière du végétal** (pépinières, producteurs, entreprises du paysage et d'espaces verts...) afin de les mobiliser sur les enjeux d'une utilisation adaptée, diversifiée et durable des végétaux sur notre territoire.

# La palette végétale

## 18 fiches thématiques valorisant de bonnes pratiques

► Fiche 1 : informe sur les principaux enjeux et les espèces à éviter

Répartition des communes selon les trois les 3 ensembles paysagers : littoral, moyen et haut-pays

### **Les végétaux éliminés des propositions ou non recommandés parce que :**

- sensibles aux **maladies phytosanitaires**,
- **toxiques et piquants, allergisant.**
- **peu pérennes** ou **désuets**,
- **persistants, sombres**, qui ne favorisent pas le bioclimatisme (ombre d'été et soleil d'hiver)
- variétés **horticoles qui peuvent paraître très "artificiels"** : à feuillage panaché, bleuté, digité,...
- **végétaux déjà très présents**



# La palette végétale

## 18 fiches thématiques valorisant de bonnes pratiques

### ► Fiches 2 à 7 : décrivent les bonnes pratiques

2. Favoriser de bonnes conditions de développement des végétaux
3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
4. Intégrer les enjeux phytosanitaires
5. Accueillir la biodiversité
6. Promouvoir une gestion durable
7. De nouveaux circuits d'approvisionnement en végétaux





# La palette végétale

## 18 fiches thématiques valorisant de bonnes pratiques

### ► Fiches 8 à 18 : Recommandations de palettes végétales par types d'aménagements

8. Arbres pour villes et villages
9. Arbres pour parcs et jardins
10. Arbustes pour parcs et jardins
11. Haies et clôtures végétales ornementales
12. Haie arborée traditionnelle
13. Végétaux pour jardinières
14. Cours d'école et aires de jeux
15. Jardin gourmand
16. Bord de mer et ambiance riviera
17. Plantes à parfum
18. Espaces verts a faible entretien et paysages



# 5 - ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité ne se résume pas aux espèces patrimoniales mais se retrouve dans l'expression d'une flore et d'une faune commune. Des gestes simples permettent d'accroître cette diversité dans les espaces verts et les jardins de particuliers. En favorisant un cortège d'espèces, on attire ses prédateurs et on reconstitue ainsi les chaînes alimentaires. Parmi ces actions, citons par exemple :

- **Remplacer les espèces horticoles banalisantes** des haies monospécifiques (thuyas, laurier cerise, pittosporé...) par des haies diversifiées d'espèces indigènes (cf. fiches n° 11 & 12) – les oiseaux s'alimentent des baies et nichent plus facilement dans ces espaces.
- **Planter et semer des espèces indigènes** d'origine locale plus adaptées aux conditions du milieu et qui demanderont moins de soins (cf. fiche n°7) et bannir les espèces exotiques envahissantes comme le Buddleja, l'Herbe de la pampa ou la Renouée du Japon (cf. fiche n°3).
- **Planter des espèces mellifères** (lavande, thym, romarin, arbre à miel (*Tetradium daniellii*), fruitiers, savonnier, érables, sorbiers, cormiers, viorne tin, alaterne, ceanote, buplevre, cistes ...). Les plantes mellifères sont la base des chaînes alimentaires (production de nectar) des abeilles et de nombreux autres insectes
- Privilégier des **plantes hôtes de nombreuses espèces de papillons** (et d'autres espèces) comme l'arbousier, la badasse, le baguenaudier...
- **Respecter les plantes qui poussent spontanément** comme le sureau qui accueille les larves de coccinelles (prédatrices de pucerons), le prunellier (qui accueille plus de 60 espèces de papillons), les orties dont les feuilles sont mangées par les chenilles de nombreux papillons de jour (Petite tortue, Paon de jour, Vulcain), les escargots et les petits mammifères.
- Semer des **plantes compagnes** qui participent au bon fonctionnement du jardin (bourrache officinale, capucine (hors *Tropaeolum majus* EVEC), souci, coquelicot, œillet d'Inde...) et ainsi **limiter l'utilisation des pesticides**.
- Laisser **un coin de jardin en croissance libre**, « au naturel » avec des espèces rudérales et commensales des cultures et jardins (souvent appelées « indésirables »), qui accueillent des insectes bénéfiques au jardin. Pour plus de couleur, une prairie fleurie peut être semée.
- **Éviter d'éclairer le jardin la nuit** (ou éclairage concentré dirigé vers le bas, de lumière ambré) pour ne pas gêner la reproduction des papillons de nuit et ne pas déranger les chiroptères (trame noire).
- **Créer un composteur** qui recueillera les déchets du potager et les épluchures, les déchets de tailles, les feuilles... Il servira de fertilisant du jardin ou des espaces verts (activation de la faune du sol). Les plus grosses branches pourront être stockées en tas et constitueront des abris pour les hérissons et les autres micromammifères.
- **Limiter les engrais** (cf. fiche n°6) qui réduisent la biodiversité et épuisent le sol et, privilégier la fertilisation naturelle (assimilation de l'azote par les légumineuses, stockage des nitrates et phosphates issus du compost par les plantes...).
- **Créer des mares naturelles** où les oiseaux pourront s'abreuver et qui pourra servir de refuges à des amphibiens.
- **Maintenir des vieux arbres**, porteur de cavités ou de fissures (habitat de nombreuses insectes xylophages, d'oiseaux, de chiroptères) tout en veillant à la sécurité du public (branches cassantes...).
- Restaurer des **murets en pierre sèche ou laisser des tas de pierres** qui accueillent des lézards et autres reptiles.

Exemples de plantes compagnes pour limiter l'utilisation de pesticides, favoriser coccinelles et insectes



Œillet d'Inde



Capucine

Hors *Tropaeolum majus* EVEC



Coquelicot



Sureau



Prunellier

## LE LITTORAL

Communes de : Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, pour partie Biot et Villeneuve-Loubet

### Strate arborée



Frêne à fleur  
*Fraxinus ornus*



Érable de Montpellier  
*Acer monspessulanum*

Chêne vert - *Quercus ilex*

Laurier-sauce - *Laurus nobilis*

Peuplier blanc - *Populus alba*

### Strate arbustive



Arbousier commun  
*Arbutus unedo*



Viorne tin  
*Viburnum tinus*



Lentisque  
*Pistacia lentiscus*

Chêne Kermès - *Quercus coccifera* (piquant)

Immortelle des dunes - *Helichrysum stoechas*<sup>1</sup>

Immortelle tardive - *Helichrysum italicum*<sup>1</sup>

Lavande à feuilles étroites - *Lavandula angustifolia*

Lavandin - *Lavandula x intermedia*

Myrte commun - *Myrtus communis*<sup>1</sup>

Nerprun, Alaterne - *Rhamnus alaternus*<sup>1</sup>

Romarin - *Rosmarinus officinalis*<sup>1</sup>

Santoline petit cyprès - *Santolina chamaecyparissus*

Thym - *Thymus vulgaris*

### Strate herbacée

Lobulaire maritime - *Lobularia maritima*

Pimprenelle à fruits réticulés - *Poterium sanguisorba*

Sauge fausse-verveine - *Salvia verbenaca*

Scabieuse pourpre foncé - *Scabiosa atropurpurea*

Trèfle à folioles étroites - *Trifolium angustifolium*

Trèfle bitumeux - *Bituminaria bituminosa*

Urosperme de Daléchamps - *Urospermum dalechampii*

Viperine commune - *Echium vulgare*

# LE MOYEN PAYS DES COLLINES

Communes de : Châteauneuf, La Colle-sur-Loup, Le Rouret, Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence, Valbonne, Sophia-Antipolis, pour partie Biot, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup et Villeneuve-Loubet

## Strate arborée



Amandier  
*Prunus amygdalus*



Chêne pubescent  
*Quercus pubescens*

Érable champêtre - *Acer campestre*  
Charme houblon - *Ostrya carpinifolia*  
Frêne à feuille étroites - *Fraxinus oxyphylla*<sup>1</sup>  
Peuplier noir - *Populus nigra*  
Sorbier alisier - *Sorbus torminalis*  
Tilleul à grandes feuilles - *Tilia platyphyllos*

## Strate arbustive



Arbre à perruque  
*Cotinus coggygria*



Baguenaudier  
*Colutea arborescens*



Chèvrefeuille de Toscane  
*Lonicera etrusca*

Amélanchier - *Amelanchier ovalis*  
Ciste blanc - *Cistus albidus*  
Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*  
Coronille faux-séné - *Hippocrepis emerus*

Euphorbe des vallons - *Euphorbia characias*  
Nerprun Alaterne - *Rhamnus alaternus*<sup>1</sup>  
Pistachier térébinthe - *Pistacia terebinthus*  
Rosier des chiens - *Rosa canina*<sup>1</sup> (Piquant)

## Strate herbacée



Achillée millefeuille  
*Achillea millefolium*



Badasse  
*Dorycnium pentaphyllum*



Sauge des prés  
*Salvia pratensis*

Anthyllide vulnéraire - *Anthyllis vulneraria*  
Bourrache - *Borago officinalis*  
Capucine - *Tropaeolum sp. hors majus* EVEE  
Centranthe rouge - *Centranthus ruber*  
Céphalaire blanche - *Cephalaria leucantha*  
Coquelicot - *Papaver rhoeas*

Euphorbe petit-cyprés - *Euphorbia cyparissias*  
Héliantheme d'Italie - *Helianthemum italicum*  
Inule visqueuse - *Dittichia viscosa*  
Lavandin - *Lavandula x intermedia*  
Muflier - *Antirrhinum majus*  
Œillet d'Inde - *Tagetes erecta*  
Souci - *Calendula officinalis*

# LE HAUT PAYS

Communes de : Bézudun-les-Alpes, Bouyon, Caussols, Cipièrre, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, Les Ferres, La Roque-Église, Provence, pour partie Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup

## Strate arborée



Alisier blanc  
*Sorbus aria*



Érable à feuilles d'obier  
*Acer opalus*



Frêne élevé  
*Fraxinus excelsior*

Cornier - *Sorbus domestica*  
Érable plane - *Acer platanoïdes*  
Érable sycomore - *Acer pseudoplatanus*<sup>1</sup>

Houx - *Ilex aquifolium* (piquant)  
Sorbier des oiseleurs - *Sorbus aucuparia*  
Tilleul à grandes feuilles - *Tilia platyphyllos*

## Strate arbustive



Sureau noir  
*Sambucus nigra*



Cornouiller sanguin  
*Cornus sanguinea*



Viorne obier  
*Viburnum opulus*

Aubépine à un style - *Crataegus monogyna*  
Amélanchier - *Amelanchier ovalis*  
Buis - *Buxus sempervirens*  
Clématite des haies - *Clematis vitalba*  
Cytise à feuilles sessiles - *Cytisophyllum sessilifolium*  
Épine noire - *Prunus spinosa*  
Groseillier rouge - *Ribes rubrum*

Genêt cendré - *Genista cinerea*  
Nerprun purgatif - *Rhamnus cathartica*  
Noisetier - *Coryllus avellana*  
Rosier des chiens - *Rosa canina*<sup>1</sup>  
Saulé marsault - *Salix caprea*  
Troène commun - *Ligustrum vulgare*  
Viorne mancienne - *Viburnum lantana*

## Strate herbacée

Bourrache - *Borago officinalis*  
Capucine - *Tropaeolum sp. hors majus* EVEE  
Consoude à tubercules - *Symphytum tuberosum*  
Lotier corniculé - *Lotus corniculatus*  
Sariette de montagne - *Satureja montana*  
Souci - *Calendula officinalis*



Salsifi des prés  
*Tragopogon pratensis*



Marguerite commune  
*Leucanthemum vulgare*

# La palette végétale :

## Diffusion, formation, appropriation par tous

- ▶ Diffusion à toutes les communes au sein des services urbanisme, travaux et espaces verts
- ▶ Envoi à tous les promoteurs, bailleurs sociaux du 06, architectes du 06 et syndicat des architectes, paysagistes, FFP, FNPHP, UNEP,
- ▶ Envoi au Conseil départemental, à la DDTM, à l'ABF (UDAP), à l'EPF, à l'INRAE, au CBN, Conservatoire du Littoral, à l'OFB, au CAUE06, au Campus Vert d'Azur, à l'ARBE, à VAL'HOR
- ▶ Diffusion aux habitants via le site web et des exemplaires papiers
- ▶ Appropriation via des ateliers et des chantiers participatifs dans le cadre des dispositifs CASA Nature
- ▶ Interventions dans des colloques professionnels
  
- ▶ **A VENIR :**      Version synthétique pour favoriser la diffusion,  
                         Travail avec les professionnels locaux (concepteurs, producteurs, revendeurs, gestionnaires)